



ORPA Section plongée

10, rue Michelet 42500 Le Chambon Feugerolles

FFESSM Club n° 14 42 0018

Contact: Georges Husson *Tél: 06 68 72 96 11*

**Tout renouvellement d'adhésion doit être effectif avant la 1<sup>re</sup> sortie et au plus tard le 30 septembre de l'année en cours (cf. règlement intérieur).**

## **DOCUMENTS A RENDRE : Merci de rendre votre dossier complet**

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Une photo d'identité (**pour tous les adhérents, elle est nécessaire à l'établissement de la carte d'adhérent**)
- Le certificat médical de **moins de 3 mois** (CACI modèle FFESSM obligatoire) établi par un médecin fédéral ou un médecin spécialisé. (Garder une copie que vous devrez avoir lors des sorties plongées club ou hors club)
- Le règlement de la cotisation
- Pour bénéficier de la réduction Pass Région, veuillez joindre au dossier la copie recto verso de la carte d'identité et de la carte Pass Région
- Justificatif du dernier niveau acquis.

**ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE** : (contrat global souscrit par la Fédération auprès de la société AXA) à prendre individuellement auprès de la FFESSM après l'enregistrement de votre licence par le club.

**SORTIES CLUB** : Chaque adhérent doit être à jour de sa cotisation au club pour participer à une sortie plongée.

**DROIT D'INSCRIPTION 1re ANNÉE** : comprend le pack (passeport + carnet de plongée) et une déduction lors de la première sortie décembre ou avril.

**Après réussite à un examen**, prévoir 12,00 € pour la FFESSM qui enregistre et délivre la carte fédérale.

**PASS RÉGION** : Le club est référencé pour le paiement partiel de la cotisation avec la carte Pass Région (30,00 €).

**ANCV** : (chèques vacances et coupons sport) club ORPA affilié.

**CERTIFICAT MÉDICAL D'UN MÉDECIN FÉDÉRAL, D'UN MÉDECIN DU SPORT, OU MÉDECIN diplômé de médecine subaquatique, ou MÉDECIN GÉNÉRALISTE de moins de 3 mois, obligatoire lors de l'inscription à L'ORPA (sur CACI FFESSM)**

### **REMARQUES IMPORTANTES :**

**L'accès au bassin et la participation aux sorties sont subordonnés à l'adhésion préalable à l'ORPA Plongée.**

La détention de la licence fédérale est obligatoire pour l'utilisation du matériel de plongée et donc la pratique en cas, par exemple, de participation à une sortie organisée par le club.

Le droit d'inscription 1re année fait l'objet d'un reversement partiel (10 €) à l'occasion de la première sortie, en décembre ou avril, effectuée par l'adhérent avec le club.

**La souscription d'une assurance complémentaire est facultative, mais fortement recommandée.**

Le montant de l'adhésion comprend la possibilité pour l'adhérent d'amener, en cours de saison, 2 personnes extérieures à l'ORPA désirent effectuer un baptême. Au-delà de ce nombre, une participation de 5 € est exigible (cf. règlement intérieur).

### **INFORMATION AUX PROPRIÉTAIRES DE BOUTEILLES DE PLONGÉE :**

Les inspections visuelles des bouteilles de plongée sont **obligatoires** au moins **annuellement**.

Les dates de ces inspections, pratiquées par des TIV au sein du club, sont fixées en début de saison. Vous êtes invités à vous renseigner sur ces dates et sur les modalités pratiques de ces inspections auprès des membres du Bureau exécutif et à **participer activement**...

Tous les 6 ans, les propriétaires devront participer aux frais de requalification de leurs bouteilles (prorata du coût réel).



**SAISON 2019/2020**  
**Fiche Adhésion Adultes**  
**ORPA Plongée**

MERCİ de  
coller votre  
photo dans ce  
cadre

NOM :		PRÉNOM :			
Né (e) le :					
ADRESSE :					
CODE POSTAL :			VILLE :		
TÉLÉPHONE PORTABLE					
ADRESSE COURRIEL					
Sites web : <a href="http://www.orpa-plongee.fr">www.orpa-plongee.fr</a> <a href="https://orpaplongee.yaentrainement.fr">https://orpaplongee.yaentrainement.fr</a>		J'autorise le club à utiliser mon image sur ses sites internet et ses réseaux sociaux			OUI NON
Niveau de plongeur :			Niveau d'encadrant :		
N° de licence : A-		Je souhaite préparer :			
Je possède un bloc	10 litres	12 litres	15 litres	Bi-Bloc	Déco

CALCUL DU MONTANT DE L'ADHÉSION		
Renouvellement d'adhésion ORPA Plongée		
	Avant 16 ans	À partir de 16 ans
Cotisation ORPA	6,00 €	10,00 €
Supplément activité plongée	78,49 €	94,66 €
Licence FFESSM	25,51 €	40,34 €
TOTAL A PAYER	110 € Renouvellement	145 € Renouvellement
Supplément pour tout nouvel adhérent ORPA plongée		
Droit d'inscription 1re année	45,00 €	45,00 €
Somme à payer pour tout <u>nouvel adhérent</u> ORPA Plongée		
TOTAL A PAYER	155 € 1re année	190 € 1re année

**DATE :**

**SIGNATURE :**

**NE PAS REMPLIR, PARTIE RÉSERVÉE AU CLUB**

**NUMÉRO de LICENCE :** \_\_\_\_\_

Établissement de la licence :  Le : \_\_\_\_\_ Par : \_\_\_\_\_ Photo :

Paiement :  Espèce \_\_\_\_\_  Chèque \_\_\_\_\_ : N° \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_

Chèques Vac \_\_\_\_\_  Coupons Sports \_\_\_\_\_  Pass Région

Date du CM : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_  M.F.  M.S.  M.H.  M.G. Nom du médecin : \_\_\_\_\_